

La demande concerne

un abonnement « personne majeure » habitant réseau gratuit* payant
 un abonnement « personne majeure » habitant hors réseau réduit * payant

un abonnement « personne mineure » - gratuit

Abonné-e majeur-e ou représentant-e légal-e :

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone : - Fixe :

- Portable :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pour les abonnements « personnes majeures » uniquement (informations facultatives à données statistiques)

Homme

Femme

Date de naissance :

Profession :

Informations complémentaires (pour tous les abonnements) :

Concernant mes réservations ou retard, je souhaite être contacté-e :

par mail.

par courrier postal.

Concernant l'envoi de mails informatifs de la part de la médiathèque et du réseau ReBONd :

J'autorise l'envoi de mails.

Je n'autorise pas l'envoi de mails.

Je souhaite bénéficier de l'option permettant aux bibliothécaires de me dire, au moment du prêt, si j'ai déjà emprunté cet ouvrage.

* Abonnement gratuit pour les étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux habitants sur le réseau.

Règlement européen sur la protection des données :

Le réseau Rebond et son prestataire informatique Decalog s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, applicable à compter du 25 mai 2018.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les prêts de documents. Elles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées de la Bibliothèque et de la société Decalog. Les fiches sont détruites après 1 an et 3 mois d'inactivité du compte emprunteur.

Au sujet des informations qui vous concernent, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à la coordination du réseau ReBONd contact@reseau-rebond.fr ou à la direction de votre bibliothèque habituelle.

Les informations concernant chaque prêt sont conservées jusqu'à la fin du quatrième mois suivant la restitution de l'objet du prêt. Au-delà de ce délai, les informations sont détruites.

Délibération n°1999-027 du 22/04/1999 concernant les traitements automatisés d'informations nominatives relatifs à la gestion des prêts [...]

-Tournez la page svp-

abonnement personnes mineures

Autorisation parentale

Je soussigné-e père / mère / responsable légal
autorise sous ma responsabilité :

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe
			G / F
			G / F
			G / F
			G / F

- À fréquenter les bibliothèques du Réseau ReBOND.
- À emprunter les documents :
 - o Pour les moins de 14 ans, uniquement en secteur jeunesse.
 - o Pour les plus de 14 ans, en secteur enfant et adulte, sous réserve de l'autorisation ci-dessous.
- À consulter sur place les documents, à utiliser les lieux et les services du réseau.

À remplir si un ou plusieurs enfants ont entre 14 ans (révolus) et 17 ans :

Selon le règlement du réseau ReBOND, mon enfant peut emprunter, dès 14 ans, tous les documents des salles adultes.

- o J'autorise.
- o Je n'autorise pas.

signature

Je soussigné-e reconnais avoir pris connaissance du règlement du réseau ReBOND et de la charte d'utilisation des supports numériques et je m'engage à les respecter.

Fait à le

Signature de l'abonné-e majeur-e ou du représentant légal de l'abonné-e mineur-e, attestant sur l'honneur de l'exactitude des renseignements portés ci-dessus (1)

(1) Article 441-7 du code pénal Est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende le fait : 1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».

Décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000, portant simplification des formalités administratives : Toute fausse déclaration constatée entraînera la suspension des emprunts à la bibliothèque.